

Délibération n° 01 - 2023



Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17
Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 10
Nombre de votants: 14
Date de la convocation: 06/12/2022

Président: Monsieur Charles DAYOT

Présents: M.Charles DAYOT, Mme Claudie BREQUE, M. Frédéric CARRERE, Mme Éliane DARTEYRON, M.Philippe de MARNIX, Mme Françoise DUBERGEY, Mme Véronique GLEYZE, Mme Marie-Laure LAFARGUE, Mme Delphine SALEMBIER et M. Serge TAUZIET.

Absents: Monsieur Pierre MALLET.

Absents excusés: Mme Marina BANCON, M. Dominique BURUCOA, Mme Véronique BELIOT-FOY, Mme Françoise CAVAGNE, M. Pierre-Matthieu KHAN, M. Julien PARIS.

Pouvoirs: Mme Marina BANCON donne pouvoir à M. Philippe de MARNIX, M. Dominique BURUCOA donne pouvoir à M. Serge TAUZIET, Mme Véronique BELIOT-FOY donne pouvoir à Mme Delphine SALEMBIER et Mme Françoise CAVAGNE donne pouvoir à Mme Marie-Laure LAFARGUE.

Secrétaire de séance: Madame Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 CULTURE

Objet: Budget principal du Théâtre de Gascogne – Décision modificative n°3 de l'exercice 2022. Virement au sein de la section Fonctionnement (011) et Personnel (012).

Rapporteur: Frédérique LAC, administratrice du Théâtre de Gascogne.

Note de synthèse et projet de délibération:

Le Budget primitif 2022 du Théâtre de Gascogne a été voté le 17 janvier 2022

Le présent projet de décision modificative n° 3 pour l'exercice 2022 a essentiellement pour objet:

- 1) des virements au sein même de la section de fonctionnement (011) et de personnel (012) pour alimenter les lignes artistiques 6042 de cessions de spectacles et de VHR.

La présente DM n °3 du budget primitif 2022 prévoit donc de verser les soldes de crédits en personnel 012 vers le section de fonctionnement 011 et d'équilibrer les lignes de fonctionnement 011 conformément au tableau joint ci dessous :

Section	Compte	Gestionnaire	Libellé	BP 2022	DM 3	Total
12	6215	TDG/ Personnel permanent	Direction des ressources humaines	690 000,00 €	-19 000,00 €	671 000,00 €
11	6042	TDG Cessions	Cessions artistiques	188 500,00 €	19 000,00 € 10 600,50 € 1 500,76 € 15 384,66 € 2908,17	237 894,09 €
11	6042	TDG VHR	VHR	66 551,81 €	6 500,00 €	73 051,81 €
12	6215	TDG / Personnel Commun	Personnel des services supports	36 000,00 €	-17 100,50 €	18 899,50 €
11	62875	TDG / GARAGE	Garage et entretiens des bâtiments	28 000,00 €	-1 500,76 €	26 499,24 €
11	62871	TDG / DSI	Frais d'Informatique	42 000,00 €	-15 384,66 € -5796,26 €	20 819,08 €
11	62871	TDG/DST	Frais techniques	166 540,53 €	5 796,26 €	172 336,79 €
11	62871	TDG/AFFR	Frais d'Affranchissement	6 000,00 €	-2908,17	3 091,83 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				1 223 592,34 €	0,00 €	1 223 592,34 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération n° 2-2022 du 17 janvier 2022 du Conseil d'Administration du Théâtre de Gascogne adoptant le budget primitif 2022,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la régie du théâtre de Gascogne,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont faits jour en recettes et en dépenses,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications au chapitre 011 fonctionnement et au chapitre 012 personnel,

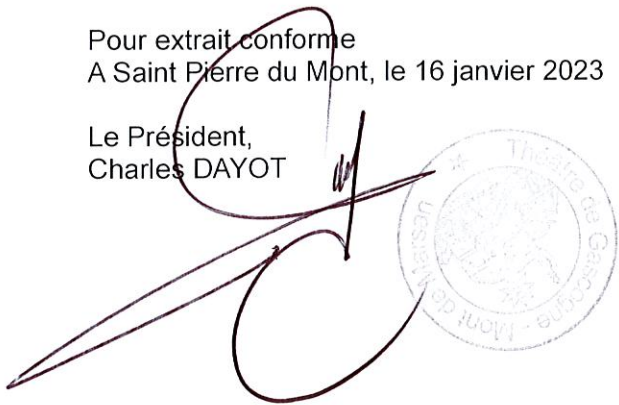
Considérant le projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2022 du budget de la régie du Théâtre de Gascogne,

Décide d'adopter la décision modificative n°3 de l'exercice 2022 intégrant les informations précisées ci dessus dans le tableau joint,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 16 janvier 2023

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le:
Affichage le:

PREFECTURE DES LANDES
REÇU LE
17 JAN. 2023
COURRIER